

Décision n° 2009/06-06
relative à l'habilitation de l'Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics
(ISBA TP)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'**Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics (ISBA TP) – Ecole de spécialisation**, dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par H. Thonier (rapporteur principal), G. Inglebert, M. Pinkus (membres de la CTI), A. Colson (expert) et présenté lors de la séance plénière du 10 juin 2009
- Entendu le directeur de l'établissement B. Le Tallec

LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR A ADOPTE LA PRESENTE DECISION :

L'Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics (ISBA-TP) de Marseille est une école consulaire d'ingénieur depuis le 27 octobre 1975. Service de la chambre régionale de commerce et d'industrie, elle a été habilitée par la CTI pour la première fois en 1956. L'ISBA-TP a assuré sa mission de formation d'ingénieurs de spécialisation pendant une vingtaine d'années au sein du Groupe ESIM à côté de l'ESIM (1982 à 2004), école d'ingénieurs généraliste de formation initiale. Le regroupement de sept écoles d'ingénieurs de formation initiale du site (dont l'ESIM) a conduit à la création de deux écoles : École Polytechnique Universitaire de Marseille (Polytech Marseille) et Ecole Centrale de Marseille.).

Comme suite aux recommandations de la CTI, l'ISBA-TP et Polytech, établissements complémentaires en formation initiale et de spécialisation en génie civil ont décidé de se rapprocher. Une convention fixant les termes du partenariat entre les deux établissements a été signée en mars 2007, l'ISBA-TP a intégré les locaux de Polytech en juillet 2007 et une convention de rattachement a été rédigée.

La dernière habilitation de l'ISBA-TP date de 2005 pour une période de trois ans (jusqu'à la fin de l'année universitaire 2008-2009).

Les spécialités sont en fait deux options « Ouvrages d'art » et « Infrastructures et géotechnique » qui développent la capacité à traiter à tous les niveaux des projets de construction de grande envergure (ouvrages d'art, tunnels, ports maritimes) y compris en zone sismique, ainsi que l'aptitude à assurer une mission d'expertise technique.

La CTI note les forces de l'école.

- Bon appui de la CCI de Marseille et bonne intégration dans Polytech Marseille,
- Créneau de la spécialisation du calcul des structures en béton et de la géotechnique, en particulier l'interaction sol-structure
- Bonnes relations avec le monde professionnel
- Système de management de la qualité
- Rigueur sur le niveau d'entrée et sur le suivi des notes des élèves
- Bon traitement de l'hétérogénéité des étudiants à leur entrée
- Contenu de la formation adapté et largement ouvert

Et ses faiblesses

- Irrégularité du niveau des élèves à l'entrée et de leur niveau d'anglais, spécialement pour les élèves étrangers
- La recherche et l'ouverture internationale sont à développer
- L'équipe de direction est réduite.

/...

En conséquence, la CTI **décide le renouvellement pour une durée de 3 ans** (durée maximale pour un diplôme de spécialisation), à compter de la rentrée 2009 de l'habilitation l'**Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics (ISBA TP)** à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics spécialité Ouvrages d'art*, en formation initiale sous statut d'étudiant
- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics spécialité Infrastructures et géotechnique* en formation initiale sous statut d'étudiant.

La CTI recommande :

- Poursuivre la mise en place de la nouvelle stratégie liée au rapprochement avec Polytech'Marseille
- Ne délivrer le diplôme d'ingénieur de l'ISBA-TP qu'aux titulaires d'un titre d'ingénieur d'une école française ou étrangère habilitée par la CTI
- Développer les partenariats à l'étranger (échanges académiques, stages)
- Améliorer la prise en compte de la formation à et par la recherche
- Veiller à la qualité du recrutement

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 10 juin 2009

Le président



Bernard REMAUD